



FICHE FORMATION

« Concepteur Européen Bâtiment Passif Décideurs » - CEPH D

Public Visé

Aux administrations publiques, bailleurs sociaux, maîtres d'ouvrages, promoteurs, banques, assurances, entreprises....

Prérequis

Pas de prérequis.

Effectif

Au min. 1 pers. et au max 20 pers. par session.

Durée de la formation

- **1 jour soit 7,5 heures.**

Sanction

- Attestation de formation.

Modalités d'évaluation

- Oral : Questions - réponses

Contexte et Objectif

Le Parlement Européen demande qu'à **partir de 2020, le standard Bâtiment Passif soit appliqué à toutes les constructions neuves.**

Pour une mise en œuvre optimale de ce standard à haute efficacité énergétique, les décideurs tels que les administrations publiques, promoteur ou encore bailleurs sociaux doivent être informés et formés pour piloter une opération passive.

Pour répondre à ce besoin, la formation a pour objectif d'apporter tous éléments d'informations pour exploiter une opération du type bâtiment passif.

Modalité d'accès à la formation

- Les inscriptions sont considérées dans leur ordre d'arrivée.
- L'inscription est valide après règlement complet des cours au moins 3 semaines avant le début de la formation.
- Si une demande de prise en charge est en cours un chèque de caution du montant de la formation est demandé.

(Voir conditions de participation => formulaire en ligne)

Modalités pédagogiques

Support de cours, vidéoprojecteur, manuels, encadrement : 1 personne.

Pour tout renseignement concernant la formation contactez-nous au 01 45 08 86 76 ou écrivez-nous à formation@propassif.fr

Version du 23.04.2019